

Zeitschrift: L'instruction publique en Suisse : annuaire
Band: 30/1939 (1939)

Artikel: Vaud
Autor: G.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-112667>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nistrative assez ardue, au cours de laquelle furent votés, à une forte majorité, les nouveaux statuts de l'Association.

Malgré ses alarmes et son incertitude, 1938-39 marque une période des plus fécondes pour l'Instruction publique valaisanne.

Dr MANGISCH.

Vaud.

La chronique de 1938 a renseigné les lecteurs de l'Annuaire sur les mesures prises en vue de remédier à la pléthore des instituteurs qui, depuis quelques années, sévit dans le canton.

Le *stage* des jeunes instituteurs auprès et sous la direction de collègues expérimentés qui avait été organisé en automne 1937 et avait obtenu un franc succès, a été renouvelé pendant l'hiver 1938-39. MM. les inspecteurs de l'enseignement primaire ont continué à suivre de près cette initiation des jeunes à l'art pédagogique. Les stagiaires ont dû faire chaque jour une préparation sérieuse et soignée des leçons qu'ils avaient à donner sous la surveillance de leurs aînés dans l'enseignement. Leurs cahiers et fiches ont été examinés par les inspecteurs scolaires. Après chaque école, un entretien avait lieu entre le stagiaire et le titulaire de la classe, entretien au cours duquel étaient échangées les remarques et impressions sur le travail qui venait d'être fait en classe. Entretiens féconds, non pas seulement pour le stagiaire, mais aussi pour le maître de classe, qui, dans le contact avec un candidat frais émoulu de l'école normale, se sentait dans l'obligation de reviser ses méthodes et de se préparer à fond pour être à même de répondre aux diverses questions qui lui étaient posées.

Le Département de l'instruction publique rend un hommage de vive reconnaissance à ces instituteurs qui, de façon absolument désintéressée, se sont adonnés avec autant de cœur que d'intelligence au perfectionnement professionnel de leurs jeunes collègues. Des 30 instituteurs qui ont subi les périodes de stage de ces deux derniers hivers, 12 sont devenus titulaires d'un poste dans le canton. Leurs collègues, moins favorisés, ont été appelés pour assurer des remplacements de plus ou moins longue durée. L'on a pu constater alors les heureux effets du temps d'essai auquel ils avaient été soumis en vue de leur perfectionnement professionnel.

Des renseignements seront donnés dans une prochaine chronique sur les mesures envisagées par le Département de l'instruction publique au sujet d'un recrutement plus rationnel des can-

didats à l'enseignement primaire. En attendant, et depuis une année ou deux, la Direction de l'Ecole normale a été priée de restreindre à une dizaine le nombre des jeunes gens à admettre annuellement. Diverses améliorations seront en outre apportées à la façon de procéder lors des épreuves d'admission.

A l'heure actuelle, 67 instituteurs, 58 institutrices et 23 maîtresses d'écoles enfantines ne sont pas encore titulaires d'un poste ; la plupart sont porteurs de brevets délivrés au cours de ces trois dernières années. Mais les occasions de remplacement ne manquent pas, aux instituteurs et institutrices notamment. Lors des cours militaires de répétition en mars, avril et mai, de même aussi qu'en août 1939, le Département de l'instruction publique s'est vu dans l'obligation de faire aussi appel à des instituteurs retraités pour assurer l'enseignement dans les très nombreuses classes dont les titulaires avaient été appelés sous les drapeaux. A noter, d'autre part, que pendant le trimestre d'été, il n'est pas d'usage de donner des remplaçants aux maîtres absents pour service militaire pendant une semaine ou deux seulement. Les frais résultant de ces remplacements-là sont entièrement à la charge de l'Etat.

La principale préoccupation du Département de l'instruction publique et du personnel enseignant primaire est actuellement, comme nous l'avons signalé ici même l'année dernière, la revision des moyens d'enseignement de la *langue maternelle*. Les conférences pédagogiques officielles de 1938 ont été l'occasion pour le personnel enseignant primaire d'émettre des remarques, critiques et vœux sur les manuels en usage dans le canton de Vaud pour l'enseignement du français. De cet échange de vues, il ressort que bon nombre de maîtres seraient favorables à l'emploi de deux manuels seulement pour l'enseignement de la langue maternelle aux degrés supérieur et moyen : un livre de lecture et un cours de grammaire.

La question, assez complexe, a été discutée dans une séance des inspecteurs de l'enseignement primaire à laquelle assistaient les maîtres des classes d'application de l'Ecole normale. La majorité s'est prononcée pour l'abandon du cours de langue tel qu'il existe actuellement et son remplacement par les deux seuls manuels de lecture et de grammaire. Cependant, la conférence ne fut pas unanime à demander la suppression pure et simple des cours systématiques de vocabulaire et de composition pour ne s'en tenir qu'au principe de l'enseignement du français, fonction de la vie, tirant sa substance de l'actualité et de l'ensemble des autres disciplines.

L'empressement que nos instituteurs mettent à se documenter dans les nombreux cours de langue publiés Outre-Jura n'est-il pas au demeurant l'indice du besoin qu'ils éprouvent d'avoir une base plus solide et plus précise que celle de la concentration, ou des centres d'intérêt ?... En tout état de cause, si le cours de langue avec enseignement systématique du vocabulaire et de la composition doit disparaître, le personnel enseignant devra être mis en possession d'un guide qui l'oriente au point de vue méthodologique, tout en lui laissant assez de liberté dans le choix des matières propres à alimenter ses leçons d'élocution, de vocabulaire et de composition.

La question en est là. Une décision sera prise prochainement.

* * *

Le Conseil d'Etat vient d'adopter un règlement pour les médecins scolaires qui complète les dispositions relatives au contrôle sanitaire des écoles contenues dans la loi du 19 février 1930, et le règlement du 28 mars 1931 sur l'instruction publique primaire. Cet acte précise le rôle du médecin scolaire en ce sens qu'il doit, une fois par an au moins, examiner au point de vue sanitaire les enfants de 7, 12 et 15 ans et noter ses observations sur la fiche scolaire de chacun d'eux. Ce contrôle s'étend aussi aux écoles de plein air et aux classes de développement. Chaque année, avant le 1^{er} juin, le médecin des écoles adresse au Département de l'instruction publique et au Département de l'intérieur un rapport sur son activité, à la suite duquel l'Etat fait verser aux communes le montant de l'indemnité accordée au médecin scolaire, soit fr. 1.10 par enfant inscrit dans les classes soumises au contrôle médical.

* * *

L'enseignement ménager prend un essor réjouissant. Le canton compte actuellement une quarantaine de classes groupant environ un millier de jeunes filles de 15 à 16 ans (250 élèves de 14 à 15 ans qui suivent les classes primaires de Lausanne, reçoivent conjointement des leçons de cuisine, de puériculture et d'hygiène).

Des classes nouvelles viennent de s'ouvrir à Lucens, Cully, Chavornay, Aubonne. Diverses régions du canton qui ne possèdent pas encore d'écoles ménagères s'approprient à s'en pourvoir, telles sont la Vallée de Joux, Avenches, Oron, Baulmes, La Sarraz, Echallens, Cossonay, etc... Partout on est convaincu de la portée sociale de l'enseignement ménager. On y voit non seulement la préparation manuelle des jeunes filles aux travaux pra-

tiques de cuisine, blanchissage, repassage, couture, mais aussi la formation par une éducation ménagère de leur caractère, de leurs pensées et de leur cœur.

La Confédération et le canton, grâce aux subsides qu'ils allouent permettent aux communes d'organiser à peu de frais un enseignement qui tend à assurer plus de prospérité dans les maisons, plus de bonheur dans les foyers. A la demande et avec l'aide financière du Département fédéral de l'Economie publique, office de l'industrie, des arts et métiers et du travail, le Département de l'instruction publique, d'entente avec le Service cantonal de l'Enseignement professionnel, fait ces temps-ci une étude en vue d'organiser dans les Alpes vaudoises des *cours ménagers préparatoires au Service de maison*. Notre chronique de l'an prochain dira les résultats de cette initiative.

L. JD.

Enseignement universitaire.

Nous avons parlé, dans notre chronique de 1937, du quatrième Centenaire de la fondation de l'Académie de Lausanne, transformée en Université en 1890. La cérémonie officielle eut lieu le 6 juin 1937, à la Cathédrale. La même année, la Faculté des lettres a consacré sa séance de rentrée d'automne à la commémoration du centenaire du cours que Sainte-Beuve a professé en 1837-1838, à l'Académie de Lausanne, sur Port Royal. Cette cérémonie eut lieu le 30 octobre 1937, à l'Aula de l'Université. A cette occasion, le doctorat ès lettres *honoris causa* fut décerné à M. J. Bonnerot, le savant éditeur de la correspondance de Sainte-Beuve. L'après-midi du même jour, la Bibliothèque cantonale et universitaire inaugurait l'exposition sur le Lausanne de 1837 qu'elle avait organisée dans les salles du Musée industriel, au Palais de Rumine. Et le soir, une séance solennelle, présidée par M. le Recteur, a rappelé au grand public le souvenir du cours sur Port Royal. Les principaux discours prononcés au cours de cette journée Sainte-Beuve ont été publiés dans le numéro d'avril d'« Etudes de lettres ». Un mois auparavant, la Faculté avait publié l'ouvrage de M. le professeur René Bray sur *Sainte-Beuve à l'Académie de Lausanne, Chronique du Cours sur Port Royal, 1837-1838*.

Huit jours plus tard, la Faculté de théologie rappelait aux petits-neveux des auditeurs d'*Alexandre Vinet* que ce profond penseur avait été installé cent ans auparavant, presque jour pour jour, comme professeur de théologie pratique à l'Académie.

Le 20 novembre 1937, l'Université, à laquelle s'étaient asso-

ciées la Société helvétique des Sciences naturelles et la Société vaudoise des Sciences naturelles, a fêté un de ses plus illustres maîtres, M. le professeur Maurice Lugeon, qui comptait quarante ans d'enseignement universitaire et qui célébrait le cinquantième anniversaire de sa première publication scientifique. Des distinctions innombrables et particulièrement flatteuses, venues du monde entier, montrèrent en quelle haute estime est tenue l'activité scientifique du géologue vaudois.

Pendant que nous sommes dans les jubilés, mentionnons encore celui de M. le professeur Galli-Valerio. La Faculté de médecine tint à marquer dignement les quarante ans d'enseignement fécond de l'illustre et infatigable savant. La cérémonie, qui eut lieu le 5 mars 1938, fut un moment académique émouvant, où la modestie proverbiale de M. Galli-Valerio fut mise à une rude épreuve. Un recueil de travaux lui fut remis, avec une médaille frappée à son effigie.

Sur la proposition de la Faculté de théologie, les autorités de l'Eglise nationale vaudoise ont admis le principe d'un stage pratique obligatoire dans une paroisse, imposé aux licenciés en théologie, avant les épreuves de la consécration. Cette décision aura certainement de bons résultats. Elle complétera utilement la formation théologique que la Faculté s'efforce de donner à ses étudiants, futurs pasteurs, par l'adjonction, en fait, d'un neuvième semestre d'études.

L'Ecole des Hautes Etudes Commerciales a été durement frappée, le 26 septembre 1938, par le décès prématuré de M. le professeur Samuel Dumas, directeur du Bureau fédéral des assurances. C'est en 1913 que M. Dumas avait été nommé professeur extraordinaire de mathématiques financières, de calcul des probabilités et de technique des assurances. L'Ecole se réjouissait de fêter pendant l'hiver 1938-1939, les vingt-cinq ans d'activité professorale, au cours desquels M. Dumas fit bénéficier ses étudiants de sa science approfondie de spécialiste de l'assurance et de sa vaste culture.

L'Institut de police scientifique eut l'honneur d'organiser le Congrès international de criminalistique. Ce congrès a siégé à Lausanne du 22 au 24 juillet 1938. Quinze pays y étaient représentés : Allemagne, Etats-Unis d'Amérique, Belgique, Esthonie, Egypte, Hollande, Hongrie, Italie, Lettonie, Luxembourg, Norvège, Pologne, Suède, Suisse, Turquie. La séance inaugurale fut ouverte par le président du Conseil d'Etat et par le Recteur de l'Université. Puis se succédèrent les séances scientifiques, pendant lesquelles de nombreuses communications furent présentées. Grâce à l'appui de l'Etat, de l'Université, de la Ville de Lau-

sanne, de l'Association des Intérêts de Lausanne, de l'Abbaye de l'Arc, etc., ce congrès international fut une réussite. Signalons que le directeur de l'Institut, M. le professeur Marc Bischoff a été nommé président de l'Académie internationale de criminalistique pour une période de quatre ans ; le siège de cette association se trouve ainsi transporté à Lausanne.

A la Faculté de médecine, pour remplacer le regretté professeur Gustave Delay, décédé au lendemain des fêtes du IV^e Centenaire de l'Université, le Conseil d'Etat a fait appel à un jeune savant, déjà connu par ses travaux scientifiques, M. le Dr Alfredo Vannotti, originaire du Tessin, titulaire du prix Marcel Benoît. La lourde tâche que représentent la direction de la Polyclinique universitaire et l'enseignement de cette importante discipline, est donc en de bonnes mains.

A l'Ecole d'ingénieurs, il convient de signaler l'activité réjouissante du laboratoire de *géotechnique*, de création récente, et qui est appelé à rendre de réels services, sous l'active direction de M. le prof. Stucky. Il a poursuivi en 1938 sa collaboration avec les départements des Travaux publics du canton de Vaud et du canton de Neuchâtel, spécialement en ce qui concerne l'action du gel sur les fondations des chaussées. Une première communication sur ce sujet a paru dans le « Bulletin technique de la Suisse romande ». D'autre part, plusieurs autres sociétés et administrations ont fait appel au laboratoire pour l'examen des sols de fondation d'immeubles importants, de murs de soutènement, ou dans le cas de glissements de terrains. Mentionnons encore le « Cours de géotechnique appliquée », organisé par le laboratoire au printemps 1938 et auquel participèrent plus de 150 ingénieurs et architectes venus de tous les cantons romands. Ce fut là une manifestation importante de son activité, en même temps qu'une occasion de mettre au point plusieurs appareils nouveaux et de préciser nombre de notions dont l'enseignement ne pourra que bénéficier.

G.
